

Mémoire présenté par le CECI

Dans le cadre des consultations sur l'aide
internationale du Canada

à Affaires mondiales Canada (AMC)

8 juillet 2016

Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)



Table des matières

Présentation	2
Droits humains et gouvernance	3
Recommandations	3
Droits des femmes, et égalité entre les femmes et les hommes	5
Recommandations	5
Un développement durable pour une croissance économique propre	7
Recommandations	7
Recommandations en matière de développement agricole durable	8
Recommandations pour transformer les défis environnementaux en opportunités économiques	9
Actions concertées en situation de crises humanitaires en vue de la paix et de la sécurité mondiale	11
Recommandations	11
Recommandations relatives au continuum urgence, reconstruction et développement	12
Recommandations visant la complémentarité des acteurs et des donateurs	12
Recommandations en matière de résilience, dialogue et prévention des violences	13
Obtenir des résultats en visant la stabilité et la pérennité, tout en acceptant la part de risque qu'implique l'innovation	14
Recommandations sur les mécanismes de livraison	14
Recommandations en matière d'innovation	15
Recommandations pour des partenariats porteurs	16
Recommandations en matière de transparence de l'APD et de l'engagement des Canadiens et des Canadiennes	17
Mot de la fin	18

Présentation

Le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) tient à remercier Affaires mondiales Canada (AMC) pour avoir invité les organisations de la société civile canadienne à participer à la réflexion sur l'aide internationale du Canada.

Créée en 1958, le CECI est la plus ancienne organisation de coopération internationale du Québec, et l'une des plus importantes organisations canadiennes. Le CECI a pour mission de combattre la pauvreté et l'exclusion en mobilisant les acteurs et actrices clés de changement, tant au Sud qu'au Nord, afin de promouvoir un développement socio-économique durable, de réduire la pauvreté, d'établir des rapports égaux entre les femmes et les hommes, et d'accroître la sécurité des populations les plus vulnérables.

Le CECI a donc accueilli très favorablement le processus de consultations lancé par l'AMC, de même que le contenu de son document *Examen de l'aide internationale, Document de consultation*. Nous avons été ravis d'en constater l'ouverture, notamment vers des thématiques et des enjeux disparus du radar de l'aide internationale canadienne ces dix dernières années, tels les droits humains, les droits des femmes, la gouvernance, qui sont pourtant primordiaux à la construction d'un monde juste, exempt de pauvreté et d'inégalités.

Il nous apparaît que l'ensemble des questions stratégiques présentées dans le document sur *l'Examen de l'aide internationale* sont de première importance et inter-reliées. De fait, nous croyons que le développement se doit d'être démocratique, équitable, respectueux des droits humains incluant ceux des femmes et des minorités, et de l'environnement. Et cela ne peut être possible que dans une société où les institutions publiques font preuve d'une bonne gouvernance et où la société civile est dynamique, représentative des diverses composantes de la société et participe à la gouvernance.

Nous désirons souligner que le CECI adhère à l'ensemble des propositions et recommandations présentées, devant le Comité permanent des Affaires étrangères plus tôt ce printemps, par l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI) et le Conseil canadien de la coopération internationale (CCCI), dont le CECI est membre.

Droits humains et gouvernance

Le CECI a contribué activement à l'intégration des droits humains dans les programmes bilatéraux de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il a été parmi les premiers à développer des projets en matière de droits humains et de développement démocratique au début des années 1990, et a réalisé des formations sur l'approche de développement basée sur les droits auprès du personnel de l'ACDI.

En 2008, le gouvernement canadien se dotait d'une Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement exigeant que toute initiative **1)** contribue à la réduction de la pauvreté ; **2)** tienne compte des points de vue des pauvres ; et **3)** soit compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne, auxquelles le Canada souscrit. C'est en prenant appui sur cette loi que le Canada contribuera à mettre en œuvre l'objectif 16 du Programme 2030, afin de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, d'assurer l'accès à la justice pour tous et d'instaurer des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Recommandations

Fort de près de 60 ans d'expérience, le CECI souhaite partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes afin que le Canada puisse participer efficacement et durablement à mettre en œuvre l'objectif 16 du Programme 2030 :

- 1) Une démocratie véritable repose sur les capacités des citoyens et des citoyennes à faire valoir leurs droits et à exercer leurs responsabilités en vue du bien commun et sur l'engagement compétent des autorités administratives et des élu-e-s à remplir le rôle. *Nous invitons le gouvernement canadien à renforcer les capacités des sociétés civiles locales pour leur permettre de jouer leurs rôles d'appui à la participation citoyenne (incluant une représentation et une participation active des femmes et des jeunes), et de plaider, en faveur d'un dialogue avec les autorités ;*
- 2) Le développement local est un passage obligé vers la construction de sociétés démocratiques, où prévaut la primauté du droit et la bonne gouvernance. Il s'agit d'un processus par lequel une communauté (hommes, femmes et jeunes) devient le moteur de changement de son milieu, en vue d'améliorer ses conditions de vie. Il repose sur deux grands piliers : la gouvernance locale et le développement socioéconomique. *Nous encourageons le gouvernement canadien à appuyer les initiatives locales, afin de permettre l'articulation des structures politiques et administratives locales avec les niveaux régional et national ;*
- 3) Les lois et les règlements définissent les rôles et les pouvoirs dévolus aux différents paliers d'une telle structure décentralisée. Des politiques sectorielles donnent les orientations et encadrent les actions menées au plan local. Les réseaux de lobby ou de représentation politique s'articulent selon les représentations géographiques ou sectorielles. Par exemple, les associations d'élu-e-s locaux au niveau national s'appuient sur des associations régionales. *Nous encourageons le gouvernement canadien à appuyer des programmes visant à ce que les personnes détenant le pouvoir et l'autorité aient les compétences nécessaires à l'exécution de leurs mandats, et que les mécanismes et processus locaux de gestion appropriés soient en place et maîtrisés ;*

- 4) Parce que les femmes et les filles sont à la fois les actrices et les bénéficiaires des transformations sociales, politiques et économiques, le CECI considère que leur pleine participation est essentielle au développement humain et à la démocratie. *Nous invitons le gouvernement canadien à accorder une attention particulière aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la représentation équitable des femmes, leur participation active, leur accès équitable aux ressources et le contrôle de celles-ci, l'adoption de lois et l'efficacité de la mise en œuvre de politiques favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes ;*
- 5) La concertation et la collaboration entre les élu-e-s locaux, les agent-e-s de l'État et les organisations de la société civile, et les entreprises privées, sont ici un facteur clé de succès. Elles favorisent l'inclusion, font progresser le respect de la diversité et permettent le respect des droits humains. *Nous invitons le gouvernement canadien à favoriser le financement conséquent et sur le long terme des approches basées sur les droits et l'innovation ;*
- 6) Ce sont les générations de demain qui feront la différence. L'éducation est un droit fondamental encore trop souvent bafoué, surtout dans le cas des filles, sans compter les minorités culturelles, ethniques, etc. L'éducation est la clé garantissant le plein exercice des droits pour tous et toutes. *Nous invitons le gouvernement du Canada à accorder une importance particulière aux initiatives favorisant l'éducation, y compris la formation socio-professionnelle, notamment pour les femmes, les filles et les jeunes, et pour tous les groupes marginalisés.*

Enfin, nous saluons le gouvernement pour son engagement envers les plus démunis de notre monde : Autochtones, castes, minorités ethniques, minorités sexuelles, personnes en situation de handicap... Nous croyons que le Canada peut jouer un rôle de leader sur la scène internationale, comme il l'a fait dans le passé, afin de faire reconnaître les droits des minorités et faire en sorte que les droits de tous et toutes soient respectés. Pour cela, il devra faire preuve de cohérence en agissant sur son propre territoire et auprès de sa propre population en accord avec les principes qu'il prône ailleurs dans le monde. Nous félicitons le gouvernement actuel pour ses engagements envers les peuples autochtones du Canada et l'encourageons à aller jusqu'au bout de la logique de reconnaissance, de réparation et de changement des politiques et des relations entretenues jusqu'à présent entre les communautés autochtones et non autochtones. Nous le félicitons également pour avoir enfin consenti à endosser la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies, sans réserve.

Droits des femmes, et égalité entre les femmes et les hommes

Le Canada a démontré pendant de nombreuses années son engagement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Par sa conviction propre ou à la suite d'un dialogue constructif avec la société civile canadienne, il a joué un rôle significatif et reconnu à l'échelle internationale en développant des initiatives qui ont contribué à faire avancer les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons été heureux de lire que « *l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que la protection et la promotion de leurs droits, dans une perspective d'égalité entre les sexes, seront au cœur de l'aide internationale du Canada. Tous les programmes d'aide internationale du Canada doivent mettre l'accent sur cette optique féministe.* »

Nous avons cependant trouvé dommage de retrouver la question des droits des femmes spécifiquement sous la rubrique *Santé et Droits des femmes et des enfants*. Ce titre amène une certaine confusion et conduit malencontreusement à confiner les femmes à leur seul rôle de mère et à des enjeux de santé maternelle et reproductive quand il est largement démontré qu'elles jouent de multiples rôles au sein de leur communauté et société. Il sera important pour l'AMC de formuler autrement cette question stratégique afin de s'assurer que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes apparaisse comme un objectif de développement en soi, permettant d'aborder l'ensemble des dimensions sociales, économiques, politiques et culturelles pouvant affectées les droits des femmes de manière plus holistique et inclusive et d'affirmer l'importance de leur apport en tant qu'actrices dans l'évolution de leurs milieux. L'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes, incluant des actions concertées avec les partenaires locaux sur des problématiques aussi difficiles que la violence faite aux femmes, doivent bénéficier d'une approche intégrale et globale, à la fois spécifique et transversale.

Le CECI félicite l'AMC pour oser l'utilisation du terme féministe pour décrire l'approche qu'il compte mettre de l'avant. Ce n'est cependant pas une terminologie facile à utiliser dans tous les pays où se déploie l'aide internationale canadienne.

Recommandations

En 1992, le CECI s'est engagé institutionnellement en faveur des droits des femmes. En 2008, il a réactualisé son engagement par une Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, dans laquelle il campe son approche féministe par l'affirmation suivante : « *résolument pour les droits des femmes* ». Notre expérience nous amène à partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes afin que l'approche féministe mise de l'avant par le gouvernement canadien et l'appui qu'il désire accorder à l'objectif d'égalité entre les sexes que préconise le Programme 2030, soient porteurs de changements et de succès :

- 1) De nombreuses recherches récentes démontrent qu'il ne peut y avoir d'autonomisation économique des femmes sans s'attaquer à l'ensemble des inégalités de genre dans les sociétés : accès aux services de santé, accès à la justice, accès à l'éducation, etc. *Nous invitons le gouvernement à aborder les droits des femmes intégralement dans ses stratégies de développement, à la fois au niveau social, politique et économique, en accordant la priorité à une éducation de qualité pour les filles ;*
- 2) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans une étude récente considère la violence envers les femmes dans le monde comme un problème de santé publique et une violation des droits fondamentaux et l'USAID en a fait une dimension transversale de ses

interventions en croissance économique. Nous avons été satisfaits de constater que l'AMC considérait à nouveau la question de la problématique des violences à laquelle sont confrontées les femmes dans le monde. *Nous invitons le gouvernement canadien à aller plus loin et à faire de la violence à l'égard des femmes et des filles, une dimension transversale dans l'ensemble de ses interventions de développement, tout en continuant d'appuyer des initiatives portant spécifiquement sur la lutte contre les violences.*

- 3) Il faut également renforcer les organisations de femmes du Sud qui œuvrent pour les droits des femmes : ces organisations défendent, veillent, soutiennent et stimulent le processus de changement, souvent en lien avec d'autres acteurs de la société civile. Elles jouent un rôle moteur qu'il faut reconnaître et appuyer. Au cours des dernières années, nous avons vu leurs financements se réduire comme peau de chagrin. Cela a notamment été le cas des fonds en égalité des sexes de la coopération canadienne. Ces fonds permettaient d'appuyer les organisations locales avec souplesse et servaient de levier important dans la promotion des droits des femmes. *Nous invitons le gouvernement canadien à renouveler le financement, incluant les fonds locaux en égalité des sexes, des initiatives de renforcement des organisations de femmes et du mouvement des femmes dans le monde, acteur incontournable dans la défense et la promotion des droits des femmes ;*
- 4) Les stratégies favorisant la création des passerelles nécessaires aux changements de comportements chez les hommes contribuent positivement à la promotion des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de travailler avec les hommes pour qu'ils comprennent et participent à la transformation des rapports inégaux de genre et sur leurs propres comportements générant discriminations, injustices, violences et inégalités à l'égard des femmes. *Nous invitons le gouvernement canadien, dans son engagement à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes, à promouvoir des stratégies de développement impliquant les hommes.*

Ces quatre points constituent des occasions pour le Canada de démontrer qu'il renouvelle son leadership longuement reconnu en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes.

Un développement durable pour une croissance économique propre

La croissance économique décrit un processus d'accroissement de la seule production économique (PIB). Une distribution équitable de cette croissance, pour tous et toutes, doit donc être au cœur de la construction d'un monde juste et équitable.

La croissance économique doit participer à l'amélioration des connaissances et compétences de la main-d'œuvre ainsi que des possibilités de les mettre à profit, sous forme d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, notamment pour les jeunes femmes et hommes, de conditions plus propices à l'essor d'activités nouvelles, et de processus plus démocratiques à tous les échelons de la prise de décisions, à commencer par le niveau local, et notamment pour les femmes et les jeunes.

Un développement économique durable et équitable pour les populations signifie :

- un accès à des services et infrastructures de qualité ;
- la création d'emplois et de revenus durables, notamment pour les femmes, les jeunes femmes et les jeunes hommes ;
- le renforcement du pouvoir des acteurs et actrices locaux, y compris les jeunes femmes et les jeunes hommes ;
- des responsabilités citoyennes et corporatives assumées (paiement des impôts, respect des lois) ;
- l'accès équitable des femmes et des jeunes aux services, infrastructures et opportunités économiques ;
- le contrôle des femmes sur leurs ressources ;
- une participation et une représentation équitable des femmes et des hommes, y compris des jeunes femmes et des jeunes hommes, aux instances et processus participatifs et décisionnels ;
- une gestion responsable des ressources naturelles et de l'environnement, fondée sur l'équité inter et intra-générationnelle.

Du point de vue des instances de gouvernance, cela signifie :

- des services et infrastructures publics de qualité ;
- une protection effective et durable de l'environnement des ressources naturelles ;
- des mesures favorisant la croissance du secteur privé et la création et la répartition équitable de richesse, et la valorisation de l'économie sociale et solidaire ;
- la mobilisation de ressources financières internes (fiscalité des individus et des corporations) et externes (bailleurs de fonds) pour la mise en œuvre des plans de développement locaux, régionaux et nationaux.

Recommandations

Le développement économique est au cœur de la mission du CECI qui œuvre depuis près de 60 ans à combattre la pauvreté et l'exclusion. Fort de cette expérience nous partageons avec vous les réflexions et recommandations suivantes afin que le Canada s'assure d'apporter une valeur ajoutée en favorisant la promotion d'une croissance économique durable et propre :

- 1) Pour contribuer à une croissance économique propre, il nous faut agir en faveur d'un développement durable et inclusif, c'est-à-dire : démocratique, équitable, respectueux de l'environnement, des droits humains, y compris des droits des femmes et des groupes marginalisés, et prenant en compte les besoins et intérêts des jeunes générations. *Nous invitons le gouvernement canadien à miser sur des programmes favorisant et renforçant le développement durable et inclusif ;*
- 2) Parce que les femmes et les filles sont à la fois les actrices et les bénéficiaires des transformations sociales, politiques et économiques, leur pleine participation et leur accès au contrôle équitable des ressources (y compris des terres) et des bénéfices sont essentiels. *Nous invitons le gouvernement canadien à soutenir le développement de mesures répondant spécifiquement à leurs besoins et intérêts : accès équitable aux services et infrastructures, création d'entreprises et d'emplois, autonomie dans la gestion de leurs revenus, participation aux instances décisionnelles ;*
- 3) Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est de première importance, car il nourrit et fait tourner l'économie, fournit de l'emploi et dépend de la gestion environnementale éclairée, innovante et ingénieuse. *Nous invitons le gouvernement canadien à faire de l'agriculture un domaine d'excellence et de concentration ;*
- 4) Les défis environnementaux que confronte notre monde sont nombreux. Le développement économique et la promotion voire l'accélération de la croissance économique participent à accentuer ces défis. *Nous invitons le gouvernement du Canada à soutenir des initiatives visant à transformer les défis environnementaux en opportunités économiques.*

Recommandations en matière de développement agricole durable

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), « *un développement accéléré et soutenu de l'agriculture est la clé du développement économique et de la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. [...] Dans ces pays, le potentiel de l'agriculture est considérable mais celui-ci n'a pas été réalisé pour différentes raisons, notamment des contraintes structurelles et technologiques, des politiques nationales mal avisées et un environnement économique extérieur peu favorable. De ce fait, la croissance de ces pays a été lente, la malnutrition s'est aggravée et la marginalisation de ces pays dans l'économie mondiale s'est poursuivie. »*

D'un côté, la Banque mondiale soutient que la production agricole permettrait de satisfaire la demande effective mondiale de denrées alimentaires. De l'autre, la FAO estime à plus d'un milliard le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans le monde. Comment expliquer cela ? Sans juger de l'importance d'une cause par rapport à une autre, mentionnons :

- l'augmentation des coûts de production due à l'augmentation du prix du pétrole ;
- le détournement de l'usage des terres agricoles vers d'autres fins que l'alimentation (agrocultures et acquisition massive de terres par les entreprises multinationales et certains États (Koweït, Arabie Saoudite, Chine) ;
- les changements climatiques entraînant une hausse des catastrophes naturelles, la désertification déstabilisant les calendriers agricoles.

Partant de ces constats, notre expérience nous amène à partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes afin que le Canada soit assuré d'une valeur ajoutée :

- 1) En vue d'un développement durable et inclusif, il faut miser sur une agriculture nourrissant les populations sans polluer et générant des revenus décents pour les producteurs et productrices. *Nous invitons le gouvernement canadien à soutenir des programmes et des partenariats s'efforçant de concilier les intérêts des consommateurs et des consommatrices avec ceux des producteurs et des productrices, en se fondant sur des stratégies justes, même en situation de crise alimentaire, en favorisant l'exploitation agricole familiale ;*
- 2) Le développement du secteur agroalimentaire doit viser à renforcer les acteurs et actrices économiques, les plus aptes à mettre en valeur le potentiel des espaces ruraux et urbains. *Nous invitons le gouvernement canadien à avoir pour objectif ultime d'assurer un développement équitable et durable en mettant en place des mesures favorisant une participation significative des femmes et des jeunes ainsi que la prise en compte de leurs besoins et intérêts ;*
- 3) Une stratégie misant sur la production de filières agricoles en fonction du marché et de la spécialisation régionale est porteuse de succès tant pour les économies des pays récipiendaires de l'aide canadienne que pour le Canada : **a)** production en milieu rural, **b)** consommation domestique pour assurer la sécurité alimentaire, **c)** exportation des surplus, **d)** transformation en milieu urbain. *Nous invitons le gouvernement canadien à soutenir des initiatives misant sur les filières agricoles les plus porteuses pour chacun des pays.*

Recommandations pour transformer les défis environnementaux en opportunités économiques

Les défis environnementaux que confronte notre monde sont nombreux. Le développement économique, la promotion et l'accélération de la croissance économique accentuent ces défis. Nous en identifions trois principaux : **A)** la faiblesse des États en regard de l'application de la loi, voire leur incapacité à collecter les déchets, les eaux usées, à assainir l'eau, à faire respecter les politiques de protection du patrimoine naturel, etc. ; **B)** la pénurie de ressources capables d'appuyer la mise en œuvre de la loi ; **C)** l'accès limité des États aux ressources issues du progrès scientifique et technologique en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement.

Partant de ces constats, notre expérience nous amène à partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes afin que le Canada soit assuré d'une valeur ajoutée :

- 1) La bonne gouvernance de la gestion des ressources naturelles est essentielle au développement durable en vue d'une croissance économique propre. *Nous invitons le Canada à travailler à renforcer la bonne gouvernance de la gestion des ressources naturelles en s'appuyant sur les organisations des sociétés civiles locales et canadienne, de même qu'en s'inspirant du cas du Mali, qui s'est doté du Décret 08 relatif à l'étude d'impact environnemental et social, où il est clairement enchâssé que les entreprises ou promoteurs ont le devoir de réaliser et de payer les études d'impact environnemental et social ;*

- 2) En tant que Canadiennes et Canadiens, nous connaissons l'importance que revêt l'exploitation des ressources naturelles, à commencer par son minerai, dans le développement local des régions et leur croissance économique. En contrepartie, nous connaissons aussi les effets désastreux que cette exploitation peut avoir sur ces mêmes communautés, lorsqu'elle n'est pas ou mal planifiée, ne se fait pas en concertation avec les populations et les acteurs locaux, ni en respect de l'environnement et à l'intérieur d'un plan économique diversifié pour la région prévoyant une transition lorsque la ressource est épuisée ou n'a plus la cote sur les marchés, et ne s'assure pas de réelles retombées économiques pour la communauté. *Nous invitons le gouvernement canadien à soutenir des programmes et des partenariats veillant à ce que les citoyens corporatifs canadiens agissent dans les pays où ils œuvrent avec les mêmes standards qu'ils doivent le faire au Canada, en faisant preuve de responsabilité sociale ;*
- 3) Un comportement éthique et transparent contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, et respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales. *Nous invitons le gouvernement canadien à favoriser des programmes et des partenariats qui renforcent la capacité des entreprises canadiennes, notamment minières, à intégrer et mettre en œuvre dans leurs relations d'affaires un comportement éthique et transparent.*

Nous estimons que le Canada est en bonne position pour jouer un rôle de leadership éclairé sur la scène internationale. Il peut sans contredit apporter une valeur ajoutée en favorisant la promotion du développement durable et inclusif favorisant une croissance économique tout aussi durable et inclusive, pour autant qu'il fasse preuve de cohérence et agisse sur son territoire en accord avec les principes et les valeurs qu'il prône sur la scène internationale, et qu'il travaille de concert avec les autres ministères pouvant être concernés par ces questions : Environnement et Changements climatiques Canada, Commerce Canada, Condition féminine Canada et tout particulièrement Ressources naturelles Canada.

Actions concertées en situation de crises humanitaires en vue de la paix et de la sécurité mondiale

Le Canada a su démontrer avec brio dans le passé son leadership en matière de promotion de la paix mondiale, de résolution de conflits et de justice internationale. Cependant, avec son retrait des Casques bleus ainsi que du Conseil des droits de l'Homme, au cours de la dernière décennie, le Canada a beaucoup perdu de son lustre, de sa crédibilité et de son expertise. Mais il est possible de revenir à ce rôle de leader sur les enjeux de paix et de sécurité, et le CECI est fier de constater que le Canada entend de nouveau jouer ce rôle sur la scène internationale.

Les changements climatiques et les bouleversements qu'ils provoquent, les catastrophes naturelles, la mauvaise gestion et le pillage des ressources naturelles (Sierra Leone, Liberia, RDC) ont des impacts importants sur la stabilité des États et leur développement, voire sur les risques de conflits. Tel que stipulé par l'objectif 16 du Programme 2030, l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et toutes passe par le fait que « *l'État de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, ce qui les rend essentiels.* »

Recommandations

Le CECI accompagne les communautés dans des programmes de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques, mène des opérations liées aux désastres naturels et aux conflits humains, et met en œuvre des projets de prévention de la violence, notamment en Amérique centrale, dans la région des Grands Lacs africains et au Mali. Notre expérience nous amène à partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes pour que le Canada puisse appuyer des interventions humanitaires axées sur les besoins, efficaces et rapides, reposant sur un soutien prévisible et flexible :

- 1) S'il faut répondre rapidement et adéquatement aux catastrophes et aux conflits lorsque ceux-ci se produisent, cela doit se faire par une approche qui ne soit pas nuisible au développement des sociétés concernées. *Nous invitons le gouvernement canadien à s'inspirer de l'approche novatrice qui consiste à travailler dans un continuum urgence, reconstruction et développement ;*
- 2) La coordination et la complémentarité des acteurs et des donateurs internationaux est un facteur clé du succès des interventions humanitaires. Lesquelles sont davantage porteuses si elles se font en concertation avec les acteurs locaux. *Nous invitons le gouvernement canadien à accorder une importance particulière à la valorisation du renforcement des compétences de même qu'à la concertation et à la collaboration des acteurs locaux, tant au niveau de la société civile que de l'État ;*
- 3) Il faut davantage travailler sur les causes afin d'empêcher que des violences éclatent ou perdurent, que la vengeance et l'impunité s'installent, ou que les conséquences des changements climatiques ou des catastrophes naturelles soient désastreuses, en attachant une importance de premier plan à la sécurité et aux besoins des femmes et des filles. *Nous invitons le gouvernement canadien à soutenir prioritairement des initiatives de réduction des risques liés aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles ou aux conflits, et à soutenir les communautés à travers des programmes de prévention, détection et référencement des violences, à l'égard des femmes et des filles, de dialogue social, de lutte contre l'impunité, et de réparation.*

Recommandations relatives au continuum urgence, reconstruction et développement

Au fil des ans, le CECI et d'autres organisations de développement ont su développer une approche novatrice en matière d'aide humanitaire et de réponse aux urgences, en intégrant des principes de développement durable en situation de crise. C'est ce que nous appelons le continuum urgence, reconstruction et développement.

Notre expérience et les résultats probants et pérennes que nous réussissons à atteindre nous amène à partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes afin de faciliter des réponses globales et coordonnées aux besoins des populations touchées par des crises, et optimiser les effets des initiatives humanitaires, de développement, de paix et de sécurité :

- 1) Nos actions doivent être mues par le principe d'inclusion des victimes et des personnes vulnérables, à commencer par les femmes et les filles, mais également les jeunes hommes, dès l'évaluation de leurs besoins. *Nous invitons le gouvernement canadien à promouvoir une approche inclusive et participative des victimes dans ses programmes d'aide humanitaire ;*
- 2) Les autorités locales doivent être incluses dans nos processus de réponse aux crises afin qu'elles puissent poursuivre les actions après le départ des équipes. *Nous invitons le gouvernement canadien à promouvoir une approche renforçant le rôle des autorités locales en matière de coordination et de prévention des désastres dans ses programmes d'aide humanitaire ;*
- 3) La clé du succès des actions d'aide humanitaire, de leur pérennité, réside dans le renforcement des capacités et de la résilience des populations. *Nous invitons le gouvernement canadien à soutenir des initiatives faisant la promotion d'une société civile forte, et d'un État de droit et démocratique fort.*

Recommandations visant la complémentarité des acteurs et des donateurs

Le CECI est en accord avec l'AMC lorsqu'il affirme que : « *Les donateurs doivent travailler avec un plus large éventail de partenaires, particulièrement de partenaires locaux, dans les régions touchées par une crise.* » Partant de ce constat, notre expérience nous amène à partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes pour s'assurer que les interventions humanitaires du Canada soient axées sur les besoins des populations, et que celles-ci soient efficaces et rapides, reposant sur un soutien à la fois prévisible et flexible :

- 1) En cas de crises humanitaires majeures, les grandes organisations humanitaires et les organisations de développement peuvent agir de façon complémentaire, coordonnée, et flexible pour apporter une réponse rapide et efficace afin de sauver des vies et faciliter un retour rapide à la normalité. En situation de crise, les organisations de coopération et de développement déjà bien établies peuvent tirer avantage de leur ancrage géographique et culturel pour prendre le relais de l'action humanitaire et accompagner efficacement la réhabilitation des populations. *Nous invitons le gouvernement canadien à tirer avantage de la complémentarité de partenariats avec les organisations de développement enracinées sur le territoire, afin que ses réponses soient plus globales et mieux coordonnées aux besoins des populations ;*
- 2) Dans le cas de projets d'aide humanitaire, le Canada est souvent moins présent localement et cela a un impact sur la qualité des résultats, comparativement aux

projets de développement qui se font eux en concertation avec les acteurs locaux. *Nous invitons le Canada à adopter une approche de concertation avec les acteurs locaux dans ses actions d'aide humanitaire, et à consacrer un pourcentage significatif aux partenaires locaux, conséquemment à l'engagement qu'il a pris de débloquer « une somme supplémentaire de 331,5 millions de dollars destinée à financer l'aide humanitaire » lors du Sommet d'Istanbul de mai 2016 ;*

Recommandations en matière de résilience, dialogue et prévention des violences

Il est possible de travailler dans les pays fragiles et d'atteindre des résultats de développement durable. Cela a été le cas ces dernières années au Mali, où nous avons été en mesure de poursuivre notre engagement en faveur du développement, de la paix et de la sécurité, malgré les contraintes reliées aux aspects sécuritaires. Le Canada a fait preuve de leadership en démontrant une capacité d'écoute des populations. Partant de ces constats, notre expérience nous amène à partager avec vous les réflexions et recommandations suivantes afin de faciliter des réponses plus globales et coordonnées aux besoins des populations touchées par des crises, et optimiser les effets des initiatives :

- 1) Les femmes et les filles sont les premières à subir les contrecoups de la fragilisation de leur environnement social, économique et politique, elles sont particulièrement affectées par les violences et vulnérables lors des catastrophes et des conflits. *Nous invitons le gouvernement canadien à accorder une importance particulière à la sécurité et aux besoins spécifiques des femmes et des filles en s'assurant de promouvoir activement leur capacité d'agir, et leur participation pleine et entière dans les processus décisionnels en matière de paix et de sécurité ;*
- 2) Le manque de perspectives économiques des jeunes les rend particulièrement vulnérables vis-à-vis des violences. Ils sont plus susceptibles de rejoindre les rangs de groupes armés ou criminels menaçant la paix et la sécurité mondiale. *Nous invitons le gouvernement canadien à appuyer des initiatives de paix et de lutte contre les violences prenant spécifiquement en compte les besoins et les intérêts des jeunes, et visant leur réhabilitation pacifique au sein de la société ;*
- 3) La paix et la sécurité mondiale passe par l'appui au renforcement du dialogue au niveau national entre la société civile et les gouvernements. *Nous invitons le gouvernement canadien à promouvoir et à agir sur les solutions politiques et diplomatiques en amont, en renforçant la relation et le dialogue entre les sociétés civiles locales et leurs gouvernements, essentiels au développement des sociétés ;*
- 4) Le maintien de la présence canadienne, dans les pays en crise, est essentiel pour parvenir à une solution sécuritaire. Il peut arriver que le Canada doive se retirer d'un pays pour des raisons diplomatiques. Dans ces situations, il demeure possible pour le Canada de continuer d'agir via la société civile canadienne qui maintient sa relation avec les sociétés civiles locales. Cela a été garant de succès par le passé, au Guatemala ou au Népal, par exemple, qui ont connu de longues périodes de guerres civiles. *Nous invitons le gouvernement canadien à soutenir les organisations canadiennes afin qu'elles puissent continuer d'agir en appui aux sociétés civiles locales et ainsi contribuer à l'atteinte de résultats de développement, notamment au niveau de la résolution de conflit, de la paix, de la justice et de la sécurité.*

Obtenir des résultats en visant la stabilité et la pérennité, tout en acceptant la part de risque qu'implique l'innovation

Le contexte international de l'aide public au développement (APD) a changé et le Canada souscrit désormais aux objectifs de développement durable du Programme 2030, et à l'accord de Paris de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015. Déjà en 1969, une commission d'experts des Nations unies, alors dirigée par l'ancien premier ministre canadien Lester Pearson, fixait un objectif budgétaire d'APD de 0,7 % du revenu national brut (RNB), et le Canada s'était dès lors engagé à prendre les moyens pour y arriver, mais sans jamais atteindre la cible. En 1986-1987, l'APD du Canada a toutefois atteint 0,5 %. Enfin, en 2008, le Canada se dotait d'une Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement.

C'est en prenant appui sur sa propre Loi et en respectant ses engagements internationaux que le Canada réussira à se positionner à nouveau comme chef de file dans la livraison efficace, efficiente et innovatrice de l'APD. Le CECI souhaite partager les réflexions et recommandations suivantes, concernant les mécanismes de livraison, la transparence, les partenariats et l'innovation, afin de rendre plus efficaces, efficients et innovateurs ses approches et ses mécanismes de prestation de l'aide internationale :

Recommandations sur les mécanismes de livraison

- 1) Pour que les politiques, les stratégies et les initiatives de l'aide internationale soient réellement porteuses de changement, la constance des bailleurs de fonds internationaux est importante. *S'inspirant des politiques scandinaves en matière d'APD, nous invitons le Canada à se donner les moyens de s'assurer que l'alternance politique ait peu d'impact sur la politique d'APD du Canada en se dotant d'une politique permettant de projeter son aide au développement sur un horizon beaucoup plus long que celui de cinq ans, afin de se donner réellement les moyens de faire une différence ;*
- 2) Actuellement, seuls la Suède, la Norvège, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni consacrent au moins 0,7 % de leur RNB à l'APD. Le Canada peut rejoindre ce groupe exemplaire de pays donateurs et devenir le premier pays des Amériques à honorer cet engagement. *Nous invitons le gouvernement du Canada à honorer les objectifs du Programme 2030 en s'engageant à accroître immédiatement, au moyen d'un plan, le budget de l'aide internationale sur une base annuelle, afin que celle-ci soit portée à 0,7 % du RNB d'ici dix ans ;*
- 3) Pour le Canada, l'aide multilatérale administrée par l'AMC peut faciliter son essor en tant que donateur. Mais c'est via les fonds bilatéraux et le partenariat que le Canada fera réellement sa marque sur le terrain et preuve d'innovation. *Nous invitons le Canada à s'assurer d'un juste équilibre entre l'octroi de financements via les instances multilatérales et le financement via les mécanismes bilatéraux et le partenariat, en évaluant à quel moment et pour quelles causes le Canada tire réellement avantage du multilatéral, afin de s'assurer d'une aide efficace et de garder un minimum de contrôle tout en jouant un rôle spécifique et remarquable ;*
- 4) Le système des Nations unies est budgétivore, peu efficient et moins opérationnel, en raison de sa lourdeur administrative et du fait qu'il sous-contracte ses

programmes auprès des organisations de développement international, alourdissant d'autant la chaîne de valeurs de mise en œuvre efficace des programmes. *Nous invitons le gouvernement canadien à ne consentir de financement au système onusien que dans le cadre de fonctions mandataires politiques et de coordination, et non dans la mise en œuvre de programmes que les organisations de développement canadiennes et les organisations locales peuvent réaliser avec plus d'efficacité ;*

- 5) Pour que des changements durables au niveau des comportements et des capacités des individus et des organisations partenaires se réalisent, cela nécessite un financement adéquat des projets sur du long terme. *Nous invitons le gouvernement du Canada à rendre ses mécanismes de financement davantage prévisibles, à travers des appels d'offres annuels ou pluriannuels, et plus flexibles afin que nous puissions bâtir sur les acquis et assurer la continuité ;*
- 6) L'APD du Canada gagnera en efficacité si elle assure un financement stable dans la durée des pays qu'elle vise, et favorise une approche régionale, en particulier sur certaines thématiques, comme l'adaptation aux changements climatiques ou l'accès aux marchés régionaux, dont la solution n'est pas du ressort d'un seul pays. *Nous invitons le gouvernement canadien à assurer un financement stable des pays visés par l'APD du Canada et à favoriser une approche régionale.*

Recommandations en matière d'innovation

Le dictionnaire *Larousse* définit l'innovation comme un « processus d'influence qui conduit au changement social et dont l'effet consiste à rejeter les normes sociales existantes et à en proposer de nouvelles ». À cela, nous ajoutons que c'est aussi savoir tableter sur des formules gagnantes, en les reproduisant et les faisant évoluer. L'innovation doit savoir s'inspirer des connaissances et du savoir-faire des partenaires locaux et canadiens.

En se basant sur son expérience, le CECI souhaite partager les réflexions et les recommandations suivantes, afin que le Canada puisse favoriser l'innovation en matière de développement :

- 1) L'un de nos grands succès des 40 dernières années réside dans le fait que les organisations de solidarité internationale (OSI) canadiennes ont progressivement évolué vers un modèle où les projets sont conceptualisés et mis en œuvre par les actrices et les acteurs locaux. La coopération canadienne se définissant maintenant à travers un rôle de facilitation, d'accompagnement et d'échanges de savoirs et savoir-faire, entre autres à travers le programme de coopération volontaire. *Nous invitons le gouvernement canadien à appuyer des initiatives valorisant et renforçant un modèle de coopération s'appuyant sur les acteurs locaux et permettant de puiser dans leurs capacités d'innovation ;*
- 2) L'innovation comporte une part de risques. Rien ne garantit au départ qu'elle soit accompagnée de succès. Mais même lorsque les résultats ne sont pas concluants, nous apprenons de ces expériences et en tirons des leçons qui sont porteuses de résultats. *Nous invitons le gouvernement du Canada à favoriser l'innovation, en acceptant d'assumer une part de risque, en soutenant les organisations canadiennes mettant de l'avant des projets pilotes, de nouveaux partenariats, de nouvelles façons de faire, même si nous ne sommes pas assurés dès le départ des résultats et du succès ;*

- 3) En ne construisant pas rapidement sur les résultats positifs d'un projet, nous perdons des opportunités de mettre en œuvre avec assurance les leçons apprises et les bonnes pratiques développées lors d'une première phase. L'absence de continuité constitue souvent un obstacle à la réussite de l'aide internationale, en limitant les résultats, voire en mettant en danger la pérennité des premiers résultats obtenus. *Nous invitons le gouvernement canadien à faire preuve de moins de résistance vis-à-vis du financement d'une deuxième phase.*

Recommandations pour des partenariats porteurs

Une politique généreuse d'APD du Canada peut constituer un outil d'influence dans les débats internationaux, tout en répondant à un réel souci d'égalité à l'échelle internationale, et contribuer à deux objectifs primordiaux du Canada que sont la paix et la stabilité.

Partant de ce constat et en se basant sur nos expériences, nous souhaitons partager les réflexions et les recommandations suivantes afin que l'AMC mobilise un plus large éventail de partenaires pour tirer parti des ressources et des compétences nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement durable :

- 1) Le Canada peut jouer un rôle de leader en assurant la coordination de l'aide à travers la concertation de toutes les agences d'exécution des programmes canadiens, tout en accordant une place prépondérante aux partenaires locaux. *Nous invitons le gouvernement à viser, à l'instar d'autres pays bailleurs, à transférer un pourcentage conséquent de ses fonds destinés à l'APD directement vers les partenaires locaux ;*
- 2) La coopération entre les OSI canadiennes, et entre ces dernières et celles des pays où nous intervenons, est un facteur de succès. *Nous invitons le gouvernement canadien à faire la promotion de la coopération entre les OSI canadiennes et des pays d'intervention ;*
- 3) La constance des politiques nationales d'APD est un facteur central pour assurer des résultats de développement durable. *Nous encourageons le gouvernement canadien à mobiliser un large éventail de partenaires, au-delà des agences canadiennes d'exécution, afin de créer un consensus entre les partis politiques et au sein de la population sur les orientations et les budgets de l'aide publique au développement avec une vision à long terme, voire sur une génération ;*
- 4) Selon la [résolution 70/129](#) des Nations unies, *Intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement : plan d'action pour la décennie à venir et au-delà*, la réalisation des objectifs de développement durable dépendra en grande partie du volontariat. La résolution encourage les gouvernements et les autres parties prenantes à intégrer le volontariat dans les stratégies de développement aux niveaux local, national et international. *Nous invitons le gouvernement canadien à reconnaître de manière explicite, dans la politique canadienne d'aide internationale, l'importance de la contribution du volontariat international canadien pour le développement durable, particulièrement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;*
- 5) Les volontaires internationaux canadiens ont des compétences et des expertises spécifiques et variées leur permettant de faire des contributions significatives au

sein des programmes bilatéraux et des programmes de coopération volontaire bien structurés, pour l'atteinte de résultats de développement. *Nous invitons le gouvernement canadien à se référer au mémoire présenté par le groupe des Agences canadiennes d'envoi de volontaires (VCA), dont fait partie le CECI, afin de s'inspirer des constats et des recommandations qui y sont faites pour s'assurer d'inclure efficacement le volontariat dans sa politique d'aide internationale ;*

- 6) Le CECI croit fermement au pouvoir de la coopération volontaire comme outil de développement, car elle permet d'orienter nos actions autour de valeurs telles que la solidarité, l'équité, la justice sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de l'environnement, par la valorisation de différents types de savoirs et de savoir-faire, et leur échange interculturel, permet de faire face aux énormes défis que confrontent les populations et la souveraineté des nations, lesquels constituent aussi l'occasion de construire de nouvelles solidarités. *Nous invitons le gouvernement canadien à considérer le volontariat comme outil de développement dans des projets et programmes autres que le PCV.*

Recommandations en matière de transparence de l'APD et de l'engagement des Canadiens et des Canadiennes

En s'assurant de l'adhésion de la population à la politique canadienne en matière d'aide internationale, le Canada responsabilise l'ensemble de ses citoyens et citoyennes vis-à-vis de ses résultats. L'un des principaux déterminants de l'évolution positive de l'APD des pays scandinaves est le fort soutien de l'opinion publique à la politique d'aide au développement, qui témoigne de valeurs de solidarité et d'une fierté nationale.

Partant de ce constat, nous souhaitons partager les réflexions et recommandations suivantes à l'AMC, afin de contribuer à ce que le Canada réussisse à susciter une plus grande adhésion des Canadiens et des Canadiennes à nos efforts en matière d'aide internationale :

- 1) Les médias, les écoles et les syndicats, aux côtés des organisations de la société civile canadienne, dont principalement les OSI, constituent des instruments majeurs dans le processus d'information et de sensibilisation de l'opinion publique. *Nous invitons le gouvernement du Canada à jouer un rôle moteur en faveur d'un consensus public, en concédant une part conséquente de son budget d'APD à l'information et à la valorisation de l'aide internationale du Canada auprès de la population canadienne, à travers les OSI ;*
- 2) La coopération volontaire canadienne constitue un outil de développement de premier plan pour s'assurer d'une plus grande adhésion des Canadiens et des Canadiennes à nos efforts en matière d'aide internationale. Les volontaires sont des agents mobilisateurs vis-à-vis de leurs réseaux et contribuent à engager la population canadienne à appuyer l'APD, à promouvoir les initiatives canadiennes et à sensibiliser la population aux enjeux du développement. Ils et elles contribuent à bâtir des relations d'apprentissage réciproque entre des personnes et des organisations, entre les secteurs public et privé et la société civile. *Nous invitons le gouvernement du Canada à miser sur la force du volontariat pour s'assurer d'une plus grande adhésion des Canadiens et des Canadiennes à nos efforts en matière d'aide internationale.*

Mot de la fin

Le développement est un long et parfois lent processus, où l'ensemble d'une communauté atteint un certain niveau de bien-être matériel, mais également un niveau acceptable de justice sociale, d'équité, de sécurité, d'environnement, etc. C'est aussi la capacité d'un individu ou d'un groupe à décider pour lui de ce qui le concerne et à participer au débat citoyen. Le développement ne peut se réaliser sans la participation des personnes, c'est-à-dire sans démocratie. Mais ensemble, nous pouvons y parvenir, et réaliser l'objectif d'éradiquer la pauvreté d'ici 2030, « *en ne laissant personne de côté* », tel que nous l'avons convenu aux côtés de 193 autres États, en septembre 2015, lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies.

Le CECL croit profondément que le Canada peut contribuer de façon notoire « *à l'avènement d'un monde pacifique, prospère, juste et inclusif — un monde dans lequel les droits fondamentaux de tous sont protégés* », tel que le souhaite la ministre du Développement international, l'honorable Marie-Claude Bibeau. C'est en s'appuyant sur une diversité d'acteurs canadiens et locaux qui ont une longue expérience en matière de solidarité, de coopération et de développement international qu'il y parviendra le mieux.